

Conditions générales d'inscription 2021-2022

- > Toute inscription implique un bulletin d'inscription écrit ou via Internet.
- > Le bulletin d'inscription précède le paiement. Le paiement seul ne suffit pas.
- > Aucune inscription ni aucune réservation ne se fait par téléphone.
- > Dès votre inscription à une activité, vous êtes redevable à l'UDA du montant correspondant à l'activité choisie.

En cas d'annulation de tout ou partie d'une activité, vous serez prévenu. Nous privilégions la communication par e-mails. Soyez attentif à relever régulièrement votre boîte de courrier électronique y compris l'endroit où se retrouvent les e-mails indésirables (SPAM) au cas où votre logiciel anti-virus les y déposerait. Veuillez nous communiquer rapidement tout changement vous concernant (adresse de courrier électronique, n° de GSM, adresse postale, ...).

Les paiements peuvent se faire soit par virement, soit au sein des bureaux de l'UDA par terminal bancaire ou éventuellement en liquide. Dans le cas des virements, veuillez utiliser la communication structurée (VCS) qui vous aura été communiquée et veuillez ne pas regrouper plusieurs paiements d'inscription dans un même virement.

Votre paiement doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant la date du premier cours et au plus tard la veille pour les inscriptions aux conférences à la séance. Les dates limites de paiement sont reprises explicitement pour chacune des activités de Culture & Découvertes, des Voyages culturels et du Séminaire « Donner du sens ».

Toute personne se présentant le jour de l'activité ou du premier cours sans avoir payé se verra refuser l'accès à celui-ci.

Tout désistement ou annulation, avant ou après paiement, devra être signifié le plus rapidement possible par écrit ou par e-mail et moyennant des pénalités s'élevant à 30 % du montant dû s'il intervient entre le 14^e et le 5^e jour précédant l'activité.

Passé cette date (soit 5 jours avant le début de l'activité) et suite à de nombreux abus, il ne nous sera plus possible, sauf cas exceptionnel, de procéder à un remboursement pour des désistements ou annulations. En aucun cas, les frais déjà encourus (réservation autocar, repas) ne seront remboursés.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est payable une seule fois quels que soient le type et le nombre d'activités choisies. Elle vous fait membre de l'UDA. Elle est obligatoire préalablement à l'inscription à toute formation, abonnement à des conférences, voyages culturels ou au séminaire résidentiel « Donner du sens ». La cotisation n'est jamais remboursable.

CARTE D'ETUDIANT DE L'UDA

Toute cotisation prise et réglée en nos bureaux vous permettra de recevoir directement votre carte d'étudiant de l'UDA (valable du 18 août 2021 jusqu'au 16 août 2022). Dans les autres cas, celle-ci sera envoyée dans les 15 jours suivant la réception du bulletin d'inscription et du paiement.

La carte d'étudiant de l'UDA est personnelle. Elle donne droit à de nombreux avantages (voir le programme général ou notre site www.uda-uclouvain.be).

ASSURANCE

La cotisation vous permet de bénéficier d'une assurance dommages corporels lors de toute activité de l'UDA (à l'exclusion des voyages). Ceci implique que les non membres qui assistent aux conférences ne bénéficient pas de cette couverture. Par contre, les non membres participant à « Culture & Découvertes » en règle de paiement incluant une majoration en bénéficient.

MESURES SANITAIRES

Vous vous engagez à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de votre participation aux activités de l'UDA. Celles-ci sont consultables sur notre site

VOYAGES CULTURELS ET SÉMINAIRE RÉSIDEN- TIEL DONNER DU SENS

Les présentes conditions générales ne s'appliquent pas aux voyages culturels et au séminaire résidentiel « Donner du sens » organisés par l'UDA, lesquels font l'objet de conditions générales et particulières propres à ces activités.

Compte bancaire de l'UDA :

BIC GEBABEBB

IBAN BE90 2710 6126 5232

Toutes les activités sont détaillées sur notre site

www.uda-uclouvain.be